

## STRUCTURES FAMILIALES ET MOBILITÉ UN REGARD ANTHROPOLOGIQUE DEPUIS LE HAUT ATLAS MAROCAIN

Le CEPED, en collaboration avec l'ORMES (Observatoire Régional des Migrations – Espaces et Sociétés), a organisé du 27 au 29 octobre 2008 un séminaire international intitulé *Les migrations marocaines, nouvelles pratiques, nouvelles approches*, à l'Université Ibn Zohr d'Agadir. Financé par l'AFD, cet atelier avait pour objectif d'établir un bilan des recherches conduites au Maroc sur les déterminants et les conséquences des migrations internationales. Outre les institutions impliquées dans la recherche et l'enseignement supérieur, des acteurs institutionnels nationaux et internationaux, des représentants du monde associatif ont été invités. Ils ont souligné la diversité des problématiques et des approches mobilisées, la pluralité des disciplines impliquées et la nécessité de croiser les regards. Les acteurs institutionnels et associatifs ont exprimé le souhait de disposer de données statistiques précises et actualisées quant aux flux, aux stocks et aux profils des migrants afin d'orienter leurs actions en matière de développement. Si ce travail de mesure est indispensable, la complexification de la situation migratoire du Maroc au cours des dernières années – ce pays passant de la situation d'un pays d'émigration à celle d'un pays de transit et d'immigration avec l'installation de retraités et l'accueil de réfugiés – implique un approfondissement des analyses conduites en sciences sociales. Le travail de recherche, mené par Béatrice Lecestre-Rollier dans le Haut Atlas et présenté lors de ce séminaire, constitue un exemple éclairant de l'apport de l'anthropologie à la compréhension des déterminants des migrations internationales. Il montre que l'analyse des dynamiques migratoires ne peut faire l'économie d'une étude approfondie de la société d'origine prise dans sa totalité et sa complexité et qu'elle permet de relativiser les explications causales strictement économiques des départs en émigration.

Partant de mon expérience d'anthropologue, au Maroc, dans les vallées de montagne du Haut Atlas, je propose un éclairage un peu particulier sur le thème général de la migration ou de la mobilité. En effet, ce n'est pas le regard du spécialiste de ces questions que je propose, mais celui – décalé ou décentré – de l'anthropologue qui, ayant une vision globale de la société, peut mettre en évidence des aspects auxquels on ne pense pas forcément lorsque l'on a le regard focalisé sur ce sujet. Plus précisément, je propose de mettre en relation structures familiales et mobilité, afin de souligner que c'est au cœur des contradictions de la société d'origine que se nouent les tensions qui nourrissent les migrations. Le premier constat que je ferai, est celui de la très grande mobilité des populations montagnardes. La montagne marocaine, comme la plupart des montagnes du monde, ne suffit pas à nourrir ses habitants. Il y a un déséquilibre entre ce qui est produit et ce qui est consommé localement. Une simple étude des bilans familiaux le montre : l'ensemble des foyers consomment davantage que ce qu'ils produisent et sont donc sans cesse à la recherche de ressources supplémentaires pour combler ce déficit. Dès qu'ils en ont la possibilité, ils détachent un ou deux membres, parfois davantage, à la recherche de revenus complémentaires. C'est là que la mobilité intervient. Elle n'est pas forcément grande : cela peut être s'embaucher comme berger ou ouvrier agricole dans une vallée voisine, descendre en plaine faire les moissons ou les récoltes

(olives, agrumes, betteraves), s'engager sur les chantiers à travers le pays (le bâtiment est un secteur en pleine expansion), ou bien faire du commerce, par exemple, louer ou acheter un camion et aller vendre les productions de la montagne jusque sur les marchés des villes côtières ou du Sahara. Mais elle peut aussi être beaucoup plus ample, jusqu'à franchir les frontières du pays. Il n'y a pas de discontinuité entre la mobilité ou les migrations internes et la mobilité ou les migrations internationales. L'important est, d'une part, que les bras excédentaires trouvent à s'employer et, d'autre part, que ces emplois engendrent des revenus dont une partie pourra être réinvestie localement, ne serait-ce que pour combler le déficit financier du groupe (rembourser les créanciers), faire face aux dépenses courantes (alimentation, habillement, soins, scolarité) ou exceptionnelles (mariage, deuil, circoncision). Le reste est une question d'opportunité et de réseaux (individuels, familiaux, villageois, régionaux). Fondamentalement, c'est la même dynamique qui est en jeu, sachant que la migration internationale est toujours beaucoup plus « coûteuse » : coûteuse en temps, en énergie, en relations, en numéraire. Ce sont rarement les plus démunis ou les plus pauvres qui émigrent au loin. Car il faut déjà pouvoir mobiliser des ressources, ce qui n'est pas à la portée de tout le monde. Concrètement, si tous les foyers ou presque sont concernés par une mobilité interne au pays, très peu, seuls quelques-uns par village, sont concernés par une mobilité interna-

tionale : hier exclusivement en France, éventuellement en Belgique et en Hollande, aujourd'hui beaucoup plus diversifiée (pays du Golfe, Italie, Espagne, Canada).

Il faut bien comprendre que cette mobilité, quelle qu'elle soit, n'est pas seulement une mobilité de circonstance, de chance (ou de malchance !). C'est bien davantage, dans la mesure où elle trouve son fondement dans la structure familiale elle-même. En réalité, l'émigration répond aux exigences du système familial, en même temps qu'elle sert de soupape de sécurité à ses contradictions. Les deux faits sont liés, l'un ne va pas sans l'autre. Le modèle idéal du groupe domestique ou foyer (c'est le terme vernaculaire), c'est celui de la famille étendue, avec le maintien des collatéraux ensembles, soit du vivant du père et sous son autorité, soit après sa mort. Pourquoi ? Parce que c'est un idéal conforme, d'une part, aux exigences de l'économie montagnarde et de la division du travail, d'autre part, au sens de l'honneur. J'évoquerai successivement ces différents points.

Le groupe domestique est à la fois cultivateur et pasteur et, ne pouvant se contenter des seules productions locales, il dépend en outre de ressources extérieures à la montagne. Il doit donc être capable de s'investir dans différentes activités productives, complémentaires les unes des autres : agriculture, élevage, commerce, travaux salariés, auxquelles s'ajoutent désormais toutes les activités liées au développement touristique des hautes vallées (guide, muletier, cuisinier, chauffeur, « gîteur » pour les randonneurs). La pluri activité est une condition nécessaire à la prospérité du groupe familial. Seule cette diversité des sources de revenus peut lui assurer une relative sécurité et lui permettre de se développer. En outre, elle permet de pallier les incertitudes d'un milieu montagnard semi-aride, caractérisé par d'importantes variations annuelles et inter annuelles des conditions climatiques. Si la pénurie affecte momentanément une activité ou une ressource particulière, le foyer est alors en mesure de minimiser les risques en se repliant sur les autres sources de revenus. Il doit donc pouvoir disposer d'une main-d'œuvre abondante pour faire face à cet idéal de diversification, de complémentarité, de coopération.

Idéalement toujours, les hommes se répartissent entre eux les activités, selon le modèle de la spécialisation des tâches. L'un se consacre aux activités agricoles, un autre est berger, un troisième est détaché de façon saisonnière ou permanente du foyer à la recherche de revenus supplémentaires qui permettront de se procurer les biens nécessaires non produits localement, un autre peut tenter sa chance dans l'armée ou bien essayer d'émigrer. Enfin, le chef de famille, totalement ou partiellement libéré des activités productives, peut se consacrer aux relations de sa maison avec l'extérieur et jouer un rôle dans la vie publique locale : participer aux délibérations de l'assemblée villageoise, accueillir les hôtes, se rendre aux différents marchés hebdomadaires où s'échangent les biens mais aussi les nouvelles, où se nouent les liens tant avec les habitants des autres vallées qu'avec ceux de la plaine, où se rencontrent les représentants de l'État. Les femmes du foyer, elles, se partagent les tâches dévolues à leur sexe – l'ensemble des travaux domestiques, l'élevage des bovins, la traite du troupeau ovin-caprin et, d'une manière générale, toutes les tâches de portage (de l'eau et du bois pour le foyer, des récoltes) – non pas selon

le principe de la spécialisation du travail, mais selon la règle d'un tour de rôle établi entre elles jour après jour (exceptée la mère ou la belle-mère âgée qui supervise).

Il est évident qu'une pareille division des tâches au sein du groupe domestique représente une sorte d'idéal type. Dans la réalité des pratiques, les distinctions ne sont pas aussi tranchées et, au gré de l'histoire de chaque famille, les rôles peuvent se distribuer différemment, ne serait-ce qu'en raison de la structure démographique du groupe domestique qui compte plus ou moins d'hommes, plus ou moins de femmes. Plus le groupe domestique est étendu, abondamment pourvu en représentants des deux sexes, économiquement favorisé et socialement important, plus la division du travail en son sein obéit à la norme. À l'inverse, plus il est faible démographiquement, instable économiquement et de statut social bas, plus il doit composer avec la norme et moins les tâches de chacun sont clairement définies. À la limite, hormis les travaux symboliquement très connotés comme le labour à l'aire qui est une activité en principe strictement masculine, on s'organise en fonction des bras disponibles au moment où les tâches se présentent.

La démographie du foyer ne permet donc pas toujours de suivre l'idéal type de la division du travail qui libère totalement ou partiellement le chef de famille des activités productives. Bien des foyers manquent de bras masculins ! Ceux constitués de familles nucléaires ne peuvent évidemment pas envisager un tel partage du travail : le père, éventuellement secondé par ses fils, y cumule les fonctions de cultivateur, de berger, de chef de famille. Toutefois, alors que le foyer joue un rôle politique important au sein de la localité, il y a peu de chances que le chef de foyer soit considéré comme un homme d'honneur.

C'est là que l'on rencontre les contraintes liées au sens de l'honneur. Plus le groupe domestique est important, plus il est à même de capitaliser sur cette fonction. D'abord, en étant capable de s'investir ainsi dans différentes activités, il y a toutes les chances qu'il s'en sorte mieux économiquement. Ensuite, en collant au plus près aux exigences de la division du travail, il se montre respectable, responsable, aux yeux de l'opinion, et donc susceptible de rivaliser sur le terrain de l'honneur.

Mais qu'est-ce qu'un homme d'honneur ? Être un homme d'honneur, c'est marquer son autorité sur un domaine, sacré, que l'on doit protéger de toute violation. Ce domaine ou cet espace, c'est le foyer, c'est-à-dire à la fois l'ensemble du groupe domestique (les hommes, en général les cadets, et les femmes de la maison) et les biens, le patrimoine, attachés au foyer (les terres, le troupeau, la maison). Être un homme d'honneur, c'est donc être le plus indépendant, le plus autonome, le plus responsable possible dans la mesure où d'autres, dépendants eux, sont sous votre protection : il importe de subvenir à leurs besoins et de les protéger de toute atteinte. C'est en même temps être capable de défendre son domaine contre toute violation, que ce soit une atteinte à la pudeur des femmes, à l'honneur de l'un des siens (fils, frère, neveu, cousin), ou bien un empiètement sur la terre, un vol de bétail, etc. Enfin, dans la mesure où existe une compétition pour l'honneur qui est le principal vecteur des hiérarchies sociales, un homme d'honneur est sans cesse amené à jouer le jeu de l'honneur, c'est-à-dire à défier les

autres sur ce terrain, en même temps qu'à répondre à leur défi : par des joutes oratoires lors des assemblées, par des dépenses ostentatoires qui mettent en jeu l'hospitalité et la générosité, par la capacité à « faire face », à « tenir tête » lors des conflits, par la compétition pour incarner le mieux les idéaux moraux du code de l'honneur (l'honnêteté, la fidélité à la parole donnée, la fierté, le courage, la maîtrise de soi, de sa parole, de ses émotions, de ses affects).

Or si l'honneur est un puissant facteur de cohésion familiale – il est tributaire de la conduite de ceux et celles qui dépendent du chef de famille – il est aussi un puissant facteur de déstabilisation et, à terme, d'éclatement du groupe familial. L'autorité du chef de famille ne repose pas sur la force, en tout cas pas à la longue. Elle repose sur sa capacité à personifier l'idéal de l'homme d'honneur. C'est cette capacité qui lui confère sa respectabilité. Il ne doit pas abuser de son autorité, sans quoi il dérogerait au code même de l'honneur. On ne lui obéit pas parce qu'il montre sa force, mais parce qu'on le respecte, et on le respecte parce que, précisément, il est un homme d'honneur ! On comprend dès lors toute la difficulté à manier ce langage de l'honneur qui s'avère être un redoutable « jeu social ». Comme l'ont montré les analyses les plus perspicaces (de Pierre Bourdieu, de Lila Abu-Lughod, entre autres), il existe une tension permanente entre l'idéal d'autonomie et d'indépendance qui caractérise l'honneur et les hiérarchies voilées de statut (entre hommes et femmes, aînés et cadets), qu'il sous-tend. Car si les uns peuvent apparaître indépendants, autonomes, responsables, protecteurs, c'est bien parce que les autres sont, eux, dépendants, protégés, irresponsables. Tous ne sont pas d'emblée égaux face au jeu de l'honneur ; tous n'ont pas les mêmes cartes en main ; pourtant, tous partagent ce même langage et les valeurs. C'est au nom de celles-ci qu'une femme peut fuir un mari violent, un fils refuser l'autorité d'un père, un frère cadet se désolidariser d'un frère aîné ou d'un cousin. Personne ne peut leur imposer de subir passivement la situation car eux aussi ont leur propre honneur à défendre, eux aussi partagent l'idéologie de l'indépendance, de l'autonomie, alors même qu'ils ne disposent pas des moyens – ils ne maîtrisent pas les ressources économiques – de lutter également.

La tension ne peut donc qu'être atténuée et c'est là tout l'art de l'homme d'honneur : veiller à subvenir aux besoins de ceux et celles qui sont sous sa dépendance sans pour autant qu'ils apparaissent comme tels, c'est-à-dire comme des dépendants, donc au final comme des individus de moindre honneur. Il importe que leur situation de protégés apparaisse comme librement consentie plutôt que comme contrainte, comme résultant de moindres qualités morales plutôt que de positions statutaires.

S'il est difficile de s'imposer en tant qu'homme d'honneur, il est encore plus difficile de s'y maintenir. La cohésion familiale est à chaque instant menacée par les tensions qui, si elles ne sont pas contenues, risquent de rompre les solidarités entre agnats. Quand bien même il y a suffisamment d'hommes pour opérer une répartition des tâches censée créer une complémentarité forte au sein de la famille, celle-ci s'accompagne toujours d'une certaine hiérarchie entre les hommes suivant les fonctions qu'ils assument. En outre, chacun peut à tout moment se désolidariser des siens pour

tenter sa propre carrière d'homme d'honneur car tous ont potentiellement vocation à être autonomes et indépendants.

L'émigration joue à cet égard un rôle paradoxal : les émigrés, on l'a vu, sont nécessaires à l'économie domestique, mais en même temps l'émigration est la porte ouverte par laquelle s'engagent tous ceux qui, quelle qu'en soit la raison, ne supportent plus leur situation de dépendants et fuient les tensions familiales. La situation la plus fréquente est celle d'un « cadet » fuyant un avenir sous la tutelle d'un « aîné », mais en réalité c'est à tout moment qu'un homme peut être tenté de fuir pour échapper au déshonneur, et cela touche aussi bien les « cadets » que les « aînés ». Ici, c'est un chef de famille qui fuit le déshonneur qui l'accable parce qu'il est dans l'incapacité de faire face aux dettes accumulées par le foyer. Là, c'est un frère – ou bien un fils – qui ne supporte plus la conduite déshonorante d'un agnat, frère ou père. Plus loin, c'est un neveu – ou un cousin – qui fuit un mariage arrangé, ou bien l'autoritarisme d'un aîné. Nous pourrions multiplier les exemples, en insistant sur l'opiniâtreté de ceux qui ont décidé de partir, souvent contre la volonté des leurs. Nous pensons à Mohamed qui a mis plus d'un an à déjouer la vigilance de ses parents, en particulier de sa mère qui l'a suivi, à pied, sur plus de quatre-vingts kilomètres pour l'empêcher de quitter la vallée. Ou bien à Brahim qui a cessé toute activité au foyer pendant plusieurs mois avant que les siens acceptent de le voir partir. Ou encore à Saïd qui a tenté pendant plusieurs années d'obtenir un passeport car il voulait fuir le plus loin possible, à l'étranger, bien loin des logiques familiales dans lesquelles il se débattait.

Le recours à l'émigration n'est donc pas seulement le fait de stratégies visant à équilibrer ou augmenter les ressources du foyer. C'est autant une réponse aux tensions qui trouvent leur source dans cette idéologie de l'honneur et minent la cohésion familiale. Ce n'est d'ailleurs pas là un phénomène nouveau, contrairement à ce que beaucoup pensent. La mobilité est un fait ancien. Il n'y a pas à cet égard de rupture avec le passé. On s'en aperçoit en travaillant sur l'histoire des familles. Ce sont les mêmes raisons qui reviennent dans les témoignages des anciens : échapper à la pauvreté, fuir l'autoritarisme d'un père ou d'un frère aîné, se soustraire à un mariage imposé, préserver son honneur, auxquelles s'ajoutait autrefois l'exil imposé par le système de vengeance. Était-il plus difficile jadis pour un individu en rupture familiale de refaire sa vie ailleurs ? Rien n'est moins sûr. Les réponses étaient sans doute plus collectives : un individu seul, désaffilié, ne pouvait survivre, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité. Mais, précisément, l'organisation sociale permettait à cet individu de ne pas rester isolé, c'est-à-dire concrètement de s'allier à un autre groupe, notamment par l'ensemble des rituels de protection (par le sang d'un animal sacrifié, ou le lait) bien connus de l'ensemble du monde arabo-musulman. Plus tard, lorsque l'ordre colonial s'imposa, l'engagement dans les forces armées françaises, puis marocaines à partir de l'indépendance, s'offrit comme opportunité de quitter la montagne et les siens. Les données dont on dispose plaident en faveur de la continuité.

Il ne s'agit pas pour autant de nier les facteurs qui, aujourd'hui, concourent à l'évolution du mode de vie montagnard. Les limites du système de production ne sont,



face à la croissance démographique et à la pression croissante sur le sol, pas extensibles à l'infini. Les terres cultivables ont probablement atteint leur extension maximale compte tenu des contraintes liées à l'irrigation et le défrichement de nouveaux espaces n'est plus qu'occasionnel et fort limité. Le morcellement des terres, la dégradation des parcours, le déclin de l'élevage de type extensif permettent de moins en moins la survie de tous en montagne. Parallèlement, les possibilités de se procurer des revenus monétaires s'accroissent (nouvelles pratiques culturelles et pastorales davantage tournées vers la commercialisation, activités liées au développement du tourisme, intensification des échanges commerciaux, etc.), en même temps que s'affaiblissent les intérêts matériels et symboliques liés à l'unité de la famille étendue. Les individus sont aujourd'hui, dans l'ensemble, moins dépendants du groupe qu'autrefois. N'oublions pas que jadis, en l'absence d'État, l'insécurité contraignait ceux-ci à se regrouper pour mieux se défendre. Dorénavant, les fils supportent de moins en moins la tutelle paternelle et leurs épouses la domination de leur belle-mère dont elles se plaignent d'être « l'esclave ».

Il nous semble cependant que tous ces facteurs accélèrent, plus qu'ils ne transforment véritablement, les logiques familiales à l'œuvre. Car l'instabilité de la famille n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit au cœur même de l'organisation familiale. Le groupe domestique est une réalité instable ou plutôt en équilibre. Cet équilibre est forcément provisoire, entre cohésion et tension, entre solidarité et fragmentation : dès qu'un foyer démographiquement important prospère, après s'être patiemment constitué, en général sur trois générations, et en dépit du prestige qu'en retire l'ensemble de ses membres, il se heurte continuellement à de multiples sources de tension (l'inégale distribution du travail, des pouvoirs et des responsabilités, des biens) qui, même latentes, menacent son existence et poussent à la division. Ainsi, malgré tous les avantages que représente la grande famille, en termes d'adaptation à un milieu difficile et aléatoire, de sécurité grâce à la solidarité familiale, de capital symbolique lié à l'honneur, les risques de scission sont toujours présents. On voit ainsi nettement se dégager des cycles dans la vie familiale qui ne cessent de se disperser pour mieux se recomposer, alternant les phases de croissance, d'expansion, de prospérité et les phases de déclin, d'affaiblissement, de pauvreté. Ce qui contredit d'ailleurs l'idée – la prénotion devrais-je dire – selon laquelle on serait passé de formes familiales étendues ou élargies à des formes familiales beaucoup plus restreintes (autour de la famille nucléaire ou conjugale), l'évolution allant dans le sens d'une atomisation du groupe parental.

On peut encore envisager les contradictions autour de la question de la migration ou des mobilités en se focalisant sur la figure même de l'émigré, lui aussi au cœur d'une tension permanente. Qu'elles que soient les raisons qui l'ont poussé à partir, à quitter sa vallée, son village, son foyer, il sait que les siens comptent sur lui pour pourvoir aux besoins du foyer. Il n'ignore pas que les foyers prospères sont ceux-là mêmes qui vivent sur « leurs émigrés » comme disent les montagnards. À cet égard, le simple tour de n'importe quel village de la montagne en compagnie d'un informateur auquel on a demandé de commenter la vie des différents

foyers qui composent le village est édifiant : « *ici ils ont un fils soldat qui les aide* », « *là, son frère l'aide, il est émigré aux Émirats* », « *ah ! Ici il y a deux soldats qui aident la famille, ils étaient pauvres, mais ils sont en train de devenir riches maintenant !* », « *Le neveu du chef de famille, il est revenu au bout de deux ou trois ans et avec l'argent qu'il a donné ils ont pu rembourser les dettes et même acheter des bêtes et un peu de terre, cela va aller pour cette famille maintenant* ». Tout émigré est donc une manne financière pour le foyer et, effectivement, la plupart parviennent à économiser une part importante de leurs gains qu'ils envoient ou rapportent plus ou moins régulièrement à la montagne.

Mais inévitablement vient le temps où, s'ils ne reviennent pas au village, les émigrés s'installent définitivement ailleurs, fondent leur propre foyer et ne peuvent plus qu'occasionnellement aider leurs frères au « *bled* ». Toute émigration est, en même temps que promesse de richesses, lourde de menaces pour la cohésion familiale. Si elle est temporaire, elle n'est bien souvent qu'une étape sur le chemin qui mène à l'émancipation du foyer. Et si elle est permanente, elle entraîne inévitablement une discontinuité, voire à terme une rupture des liens de solidarité familiale. Les émigrés sont véritablement au cœur de cette tension que beaucoup vivent douloureusement. Outre les considérations d'ordre moral qui les travaillent, il y a au bout du compte la question de l'héritage, du partage du patrimoine commun, de la part que l'on peut revendiquer. Le droit des successions, fondé en partie sur les prescriptions coraniques, stipule l'égalité des fils face à l'héritage paternel. Or respecter ce principe, c'est s'exposer au démantèlement du patrimoine, en particulier foncier. C'est pourquoi les partages s'effectuent en réalité de manière fort peu égalitaire, ayant tendance à favoriser nettement un ou plusieurs héritiers, en général les aînés mais pas systématiquement. Chacun le sait au fond de soi, même si personne ne l'avoue devant les autres. Car toutes les stratégies sont possibles : aussi bien renoncer à sa part d'héritage que la laisser dans l'indivision au profit d'un agnat (frère, oncle, cousin) ou, au contraire, la revendiquer. Autant de débats, de conflits qui minent la solidarité familiale.

Qui a la légitimité pour lui ? Celui qui est resté en montagne et qui, par son travail, a patiemment consolidé les bases du foyer ? Celui qui est parti à la recherche d'un meilleur destin mais, par son soutien, a contribué à la prospérité familiale ? Les émigrés, même absents, doivent s'efforcer d'être toujours comptés dans le collectif familial, afin de préserver ouverts leurs droits.

On constate à nouveau que l'émigration, à la fois sert les logiques familiales – les « cadets », en particulier, savent qu'il n'y aura pas de place pour tous et qu'ils devront quitter la vallée – et alimente les sources de tension. Quel que soit finalement le biais par lequel on aborde le fait migratoire, il est important de souligner que celui-ci se nourrit des contradictions de la société de départ. Que c'est même-là une des conditions de la perpétuation de cette dernière.

### **Béatrice LECESTRE-ROLLIER**

Maître de Conférences en anthropologie  
UMR 196 CEPED, Paris Descartes, INED, IRD